

Licenciement économique ; non paiement des salaires par les AGS

Par Endétresse, le 05/12/2023 à 18:11

Bonjour,

Je suis salarié d'une entrerprise qui ne me paye plus depuis Aout 2023; Nous sommes 24 salariés.

L'employeur nous a réglé uniquement la moitié de notre salaire au mois d'aout.

Nous avons continué à travailler jusqu'au 28 septembre puis nous avons été dispensé de présence.

L'employeur nous avait promis le 4 septembre une indémnisation sous 3 semaines des AGS. Bien évidement ça n'a pas été le cas puisqu'il n'y avait pas eu de liquidation judiciaire.

Nous avons obtenue une audience aux prud'homme en octobre mais entre temps la date du procès est tombé pour le 9 novembre ce qui a rendu notre démarche aux prud'hommes caduc.

Liquidation judiciaire le 13 novembre avec désignation d'un mandataire judiciaire. Demande du mandataire de nos salaires aux AGS le 15 novembre.

Et jusqu'aujourd'hui nous n'avons toujours aucune réponse.

Cela fait 5 mois que nous sommes sans ressource et impossible de s'incrire au pole emploi ou d'avoir le CSP.

Le mandataire nous a licencié le 25 novembre pourtant.

Il dit ne pas avoir de nouvelles des AGS de Rennes dont nous dépendons.

Nous avons essayé de les contacter par mail la semaine derniere : message générique nous disant que le traitement de nos dossiers est en cours sans aucune précision sur la date de décision.

J'ai contacté la direction nationale des AGS à Paris mais ils me renvoient vers Rennes qui ne réponds absolument aux numéros <u>02 99 85 95 00</u> ou <u>02 99 85 95 35</u> Nous sommes à bout.

Que pouvons nous faire?

Merci

Par Marck.ESP, le 05/12/2023 à 18:23

Bonjour

A toute fin utile...

https://www.ags-garantie-salaires.

Par Endétresse, le 05/12/2023 à 18:30

Bonjour, que dois-je voir sur le lien?

Si vous vous référez au délai de paiement du licenciement d'un mois... Dans ma situation c'est 5 jours pour les salaires en retard hors nous n'avons aucune communication des AGS au mandataire qui les appelle tous les jours...